



Conditions générales de l'action ACTIMOVE® - VISMA Lease a bike – maillot cycliste & goodie bags.

I. Généralités

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à l'action Actimove® VISMA I Lease a bike – maillot cycliste & goodie bag (« **l'Action** »).
2. Cette Action est organisée par ESSITY BELGIUM SA, Berkenlaan 8B, 1831 Machelen, numéro d'entreprise : BE0405.681.516 (« **ESSITY** »).
3. En participant à cette Action, le participant accepte automatiquement les présentes conditions (« **les conditions de l'Action** »).
4. Les conditions de l'Action peuvent être consultées, téléchargées et imprimées à partir de la page d'accueil <https://essity-vousinforme.be/maillot-cycliste> (« **la page d'accueil** »).

II. Participation et mécanisme

5. L'Action est temporaire et se déroule du 19 septembre 2025 00:00:00 au 5 décembre 2025 23:59 (« **la période de l'Action** »).
6. La participation à l'Action est sans obligation d'achat.
7. Vous pouvez participer à l'Action en scannant le code QR (sur l'affiche, le dépliant ou le présentoir), en surfant sur le site <https://essity-vousinforme.be/maillot-cycliste> ou en vous inscrivant à la campagne Facebook qui se déroulera du 9 au 22 novembre 2025. Laissez ensuite les données personnelles demandées sur la page d'accueil et répondez à la question subsidiaire avant le 5 décembre 2025 23:59.
8. Le participant à l'Action est toute personne qui laisse ses coordonnées sur la page d'accueil pendant l'Action et répond à la question subsidiaire avant le 5 décembre 2025 23:59. (« **le participant** »).
9. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois à l'Action. Sur la base de son nom, de son adresse, de son adresse électronique et de sa date de naissance, une personne peut entrer en ligne de compte pour l'attribution des prix (un maillot cycliste signé Visma I Lease a Bike ou l'un des 100 sacs de cadeaux) au maximum une (1) fois au cours de la période de l'Action.
10. La participation à cette Action est gratuite. Les coûts liés à l'utilisation d'Internet sont à la charge du participant.
11. La participation est exclue pour (a) toute personne ne résidant pas en Belgique, (b) les collaborateurs d'Essity ou des sociétés qui leur sont affiliées, et (c) toute personne impliquée de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, dans l'organisation de l'Action.
12. La participation des mineurs n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans n'est possible que si, préalablement à leur participation, ils ont obtenu le consentement de leur(s) parent(s) ou de leur(s) représentant(s) légal(aux) pour participer et recevoir un éventuel prix à gagner. Les participants sont tenus de fournir à ESSITY les coordonnées de leur(s) parent(s) ou représentant(s) légal(aux) à tout moment, dès qu'ESSITY en fait la demande, afin qu'ESSITY puisse vérifier que le consentement requis a été accordé.

III. Prix

13. Les prix sont les suivants 1 des 10 maillots cyclistes Visma I Lease a Bike signés par Jonas Vingegaard, Sepp Kuss ou Matteo Jorgenson (il n'est pas possible d'indiquer une préférence) ou 1 des 100 goodie bags.
14. Seules les inscriptions complètes reçues au plus tard le 5 décembre 2025 à 23h59 pourront être prises en compte pour participer à l'Action.
15. Les inscriptions seront évaluées par un jury composé de membres du personnel d'ESSITY et de l'agence de marketing The Makers. Le jury remettra sa décision dans les dix (10) jours suivant la fin de la période de l'Action. Parmi toutes les inscriptions, les dix (10) participants qui ont donné l'estimation la plus proche en réponse à la question subsidiaire seront choisis comme gagnants des maillots cyclistes dédicacés et les 100 suivants comme gagnants des goodie bags.
16. Dans les quinze (15) jours suivant la fin de la période de l'Action, ESSITY contactera les gagnants des prix en utilisant les coordonnées qu'ils ont fournies sur la page d'accueil.
17. Le prix sera remis uniquement au gagnant légitime, à l'exclusion de tout tiers. Il peut être demandé aux gagnants des prix de s'identifier. Tout doute ou anomalie concernant l'identité du gagnant entraînera l'exclusion de la participation et/ou le retrait du prix, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être revendiqué par le participant concerné.
18. Les prix sont personnels et incessibles et ne peuvent être échangés contre de l'argent ou d'autres produits.
19. Dans le cas improbable où les prix ne seraient pas disponibles pour quelque raison que ce soit, un prix similaire d'une valeur correspondante sera offert.
20. Si le prix est refusé ou ne peut être attribué pour toute autre raison – sans qu'il y ait faute de la part d'ESSITY –, le prix sera abandonné au profit d'ESSITY.
21. Toute fraude, tentative de fraude, abus ou tentative d'abus et/ou suspicion raisonnable de fraude peut entraîner l'exclusion du participant, sans avertissement préalable. ESSITY se réserve en outre le droit d'engager les poursuites judiciaires nécessaires à l'encontre de tous ceux qui se rendraient coupables de fraude, de tentative de fraude, d'abus ou de tentative d'abus. Toute participation organisée ou collective à l'Action sera considérée comme un abus ou une fraude et pourra entraîner l'exclusion des participants concernés, tous les autres droits d'ESSITY restant inchangés, y compris le droit pour l'organisateur de recouvrer tout préjudice éventuel auprès du/des participant(s) concerné(s).

IV. Responsabilité

22. Sauf en cas de faute grave manifeste ou de faute intentionnelle avérée, ESSITY ne peut être tenue responsable de tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'organisation de cette Action, en ce compris de la participation à l'Action, la désignation des gagnants et l'attribution et l'utilisation du prix.
23. ESSITY n'est pas responsable de la perte ou du vol des articles faisant l'objet de l'Action.

24. La participation à l'Action implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Sauf en cas de faute grave ou intentionnelle, ni ESSITY, ni les membres de son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre de l'Action ne peuvent être tenus responsables, entre autres, de ce qui suit :

- Les défauts de transmission sur Internet ;
- Le mauvais fonctionnement d'Internet ou du logiciel utilisé ;
- Les conséquences des virus, des bogues, des anomalies, des failles techniques ;
- Tout défaut technique, matériel et logiciel quelconque.

ESSITY ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant d'une interruption, d'un dysfonctionnement de quelque nature que ce soit, de l'exclusion de participants ou de la cessation de l'Action, quelle qu'en soit la raison. Ceci s'applique également à tout dommage direct ou indirect qui résulterait d'une connexion au site. Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser ses propres données ou les programmes logiciels sur son smartphone/PC contre toute atteinte. La connexion à la page d'accueil et la participation à l'Action relèvent de la seule responsabilité des participants.

25. Les exclusions de responsabilité d'ESSITY mentionnées ci-dessus s'appliquent également au personnel auxiliaire engagé par ESSITY et aux tiers engagés par elle.

V. Confidentialité

26. Le participant doit indiquer ses coordonnées (de contact) sur la page d'accueil. De Makers et ESSITY sont responsables du traitement des données à caractère personnel fournies. Ces données ne seront utilisées que conformément à la déclaration de confidentialité d'Essity et en fonction des besoins de l'Action.

27. Les données personnelles communiquées à ESSITY par le participant dans le cadre de cette Action sont soumises à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Les données personnelles des participants sont collectées, traitées et stockées uniquement dans le but d'exécution de l'Action.

28. Une fois l'Action terminée, les données personnelles seront supprimées. ESSITY s'en tient à sa politique de confidentialité et en matière de cookies lors de la collecte et de l'utilisation de données à caractère personnel. La politique de confidentialité et en matière de cookies peut être consultée, téléchargée et imprimée à partir de la page d'accueil : <https://essity-vousinforme.be/maillot-cycliste/politique-de-confidentialite.html>

- 29. Les participants à cette Action sont réputés avoir accepté les conditions énoncées dans la politique de confidentialité et en matière de cookies.
- 30. Le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant en contactant ESSITY par le biais du formulaire de contact disponible sur la page d'accueil.
- 31. Les données personnelles des lauréats ne seront pas publiées. Les données ne sont pas transmises à des tiers.

VI. Dispositions finales

- 32. ESSITY se réserve le droit et a le pouvoir, dans certaines circonstances exceptionnelles propres à l'Action, d'apporter des modifications temporaires aux conditions applicables à l'Action et/ou de mettre fin à cette Action de manière anticipée, sans que ces événements n'entraînent l'obligation de verser une quelconque compensation. En cas de modification des conditions de l'Action, une version modifiée sera publiée sur la page d'accueil dès que possible et sera applicable à partir de ce moment-là.
- 33. Pour toute question, plainte et/ou commentaire concernant l'Action, veuillez contacter ESSITY à l'aide du formulaire de contact disponible sur la page d'accueil.
- 34. Aucun élément de cette Action ne peut être reproduit ou publié sans l'accord écrit préalable d'ESSITY.
- 35. Aucun droit ne peut être tiré de cette Action ou de ses résultats.
- 36. Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet de cette Action et de ses résultats.
- 37. Cette Action, les présentes conditions de l'Action et tous les litiges liés à cette Action sont régis par le droit belge. Les litiges seront tranchés par les tribunaux de Bruxelles.

* * *